



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Soutien au projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote »

Rapporteur : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « soutien à l'entrepreneuriat »	Montant prévu BP 2019 : 100 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Le présent rapport présente le projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et Emploi (CAE) « coopilote » sélectionné à l'appel à projet « Transformation numérique » dans le cadre du CAPéCO numérique lancé par la Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

En adéquation avec la stratégie économique du Grand Besançon et du soutien à la structuration de filières créatrices d'emplois, ce rapport décrit la demande de soutien au programme d'actions 2019 de Plug'in Coop pour un montant de 15 000 € sous la forme d'une subvention.

I. Principe d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)

Coopilote est une coopérative d'activité dont la vocation est d'aider des entrepreneurs à démarrer concrètement leur activité dans un cadre administratif et juridique adapté.

La coopérative d'Activité et d'Emploi permet à l'entrepreneur de développer son projet et d'obtenir un hébergement juridique, social, comptable et fiscal.

Il est à noter que l'accompagnement individuel des entrepreneurs en CAE relève à présent du SIEG récemment mis en place par la Région. Ce projet ne concerne donc pas l'accompagnement individuel. Il est centré sur l'élaboration d'un cadre coopératif adapté aux spécificités de l'entrepreneuriat numérique, de la structuration de filière et à des actions collaboratives permettant de dynamiser et renforcer les projets en présence sur le territoire.

II. Présentation du projet Plug'in Coop

Coopilote souhaite investir le secteur numérique, et développer l'entrepreneuriat numérique en coopérative, sur le territoire régional, et en particulier sur le Grand Besançon.

Pour ce faire, le projet de coopérative numérique Plug'in Coop vise à :

- développer la dynamique coopérative sur cette filière ;
- créer un « Pré-Incubateur » jeune diplômé développé en partenariat avec l'ECM – Ecole de Commerce Management de Besançon ;
- cibler des activités numériques non technologiques ;
- agir en partenariat et renforcer l'écosystème de l'entrepreneuriat ;
- apporter une offre de services et d'accompagnement répondant aux spécificités de la filière numérique, en complément du dispositif existant de la CAE.
- évaluer les résultats, et le cas échéant, créer par la suite une Coopérative Numérique.

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 : programme d'actions 2019 de la Convention.

III. Le plan de financement 2019

La mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2019 est de 127 785 €TTC. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 15 000 € pour la CAGB.

Il est à noter que dans ce budget, le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté apporte son soutien à hauteur de 63 893 € et le fonds de confiance de Franche-Comté Active à hauteur de 27 686 €. Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'égard de la CAE Coopilote,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0